



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement secondaire du deuxième  
degré S2  
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 41  
www.fr.ch/S2

*Fribourg, le 28 août 2023*

## **Stratégie de formation continue S2 / CODESS pour 2023/24 – 2025/26**

*Basée sur les directives concernant la formation continue du corps enseignant des écoles du S2 du 1<sup>er</sup> mars 2008*

Lien vers plus d'informations : [Formation continue du personnel enseignant au secondaire supérieur | État de Fribourg](#)

1. Les personnes enseignantes du degré secondaire 2 ont le droit et le devoir de suivre régulièrement une formation continue tant sur le plan disciplinaire que sur le plan didactique et pédagogique. Les directions des écoles et le Service de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré (S2) incitent les personnes enseignantes à se former de manière ciblée en organisant des cours internes à l'école ou en autorisant la participation à certains cours. Les directions des écoles peuvent également déclarer la participation à des formations continues comme étant obligatoire.
2. Les directions d'école supervisent la formation continue de leurs personnel enseignant en traitant également le sujet lors de l'entretien d'évaluation. L'obligation de formation continue commence dès le début de l'activité d'enseignement, c'est-à-dire également pour les enseignants nouvellement recrutés.
3. Les directions veillent à la formation continue du personnel. Dans le cadre du développement de l'école, elles doivent également veiller à ce que les formations continues proposées en interne soient ancrées durablement dans les structures ou les processus de l'école.
4. La formation continue organisée au niveau cantonal a pour but d'équilibrer le niveau de formation des personnes enseignantes et de former l'ensemble du corps enseignant ou certains groupes sur des questions pédagogiques, didactiques, scientifiques et sociales prioritaires. Cette formation continue favorise également la mise en œuvre cohérente des plans d'études cantonaux.
5. Les objectifs et les priorités de la formation continue au niveau cantonal sont définis par le Service S2 en collaboration avec la CODESS. Ces objectifs et priorités sont discutés avec les conférences de branches cantonales et les associations professionnelles. Les conférences de branches et les associations professionnelles peuvent également proposer des thèmes.

6. Les thèmes suivants sont prioritaires dans le développement des écoles du secondaire 2 pour les trois prochaines années : formations continues disciplinaires (universitaires), numérisation (aspects pédagogiques et techniques), enseignement et évaluation basés sur les compétences, didactique et méthodologie de l'enseignement bilingue, enseignement par projet, apprentissage en organisation autonome.
7. L'offre de formation continue spécialisée est élaborée en collaboration avec la plateforme Uni-collèges. Les didacticiens et didacticiennes spécialisés sont également impliqués. L'accent est mis sur la transmission des connaissances les plus récentes et les méthodes de recherche.
8. Différents formats de formation continue (par exemple, création de réseaux d'échange, conférences-débats) sont encouragés. Les externes prestataires de formation continue sont indemnisés selon les tarifs habituels (conformément aux directives de la HEP Fribourg). Afin de soutenir l'organisation de formations continues, le Service S2 a mandaté, conjointement avec la CODESS, un responsable de la formation continue. Ce mandat dure en principe jusqu'à la création de la nouvelle Faculté des sciences de l'éducation, prévue avec le regroupement de la HEP Fribourg et de l'Université de Fribourg.
9. Le Service S2 donne à l'Université et à la HEP Fribourg un mandat pour l'organisation de formations continues et promeut ainsi le site de formation continue de Fribourg. Les enseignant-e-s peuvent continuer à suivre des cours dans toute la Suisse.
10. Les conférences de branche cantonales déterminent, en principe annuellement, les besoins en formation continue en collaboration avec les didacticiens et didacticiennes. Des groupes de pilotage ou de travail (par exemple pour le travail de maturité) peuvent également proposer une formation continue.
11. Les personnes ressources de contact pour l'informatique (PR) sont responsables des formations continues en lien avec les compétences d'utilisation de M365 et pour les autres logiciels mis à disposition par le canton. Les PR soutiennent surtout les personnes enseignantes dans leurs tâches pédagogiques afin que les processus d'apprentissage soient organisés de manière efficace et efficiente à l'aide d'une utilisation judicieuse des médias et que les potentiels et les compétences pour un apprentissage efficace, autorégulé et coopératif soient ainsi encouragés.
12. Si la formation continue a lieu pendant les heures de cours, l'enseignant s'assure que le processus d'apprentissage de l'élève se poursuit et informe la direction de l'école des mesures prises en ce sens dans la demande de formation continue.